



## Répartition et partage d'une succession

Par **dansissi.82**, le **22/07/2020** à **12:03**

Bonjour

Lors de la répartition et du partage d'une succession, un héritier peut-il demander, avant le calcul du partage, au notaire le montant total à répartir entre les héritiers ?

Dans le cas où ce montant paraîtrait sous-évalué, est-il possible de demander au notaire le détail des différences ?

Les biens matériels attribués à un héritiers sont-ils pris en compte dans le partage ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/07/2020** à **13:40**

Bonjour,

Question à poser à votre notaire lequel peut être différent du notaire chargé de la succession.

Par **Visiteur**, le **22/07/2020** à **22:01**

Bonjour

Si j'en crois l'historique de vos sujets, vous pensiez que votre sœur avait détourné des fonds dont votre mère avait le quasi-usufruit.

Je vous avais alors dit qu'il vous fallait attendre l'ouverture de la succession pour tenter une action.

Y a-t-il un rapport avec votre question présente ?